

## **ADDENDA NUMÉRO 1**

**164**

**DM60.2**

Construction de l'autoroute 30  
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15  
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

Le présent addenda fait partie intégrante du mémoire présenté par le Comité intermunicipal de l'autoroute 30, au bureau des audiences publiques sur l'environnement le 20 mars 2002 et intitulé « Prolongement de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Sainte-Catherine ».

Cet addenda vise à modifier :

### **1. Section 4.2.2 : Les demandes ponctuelles**

Le plan « *Ouvrages devant faire l'objet d'un traitement architectural particulier et lien non motorisé à aménager* », est modifié afin de remplacer le symbole « traitement architectural à appliquer et liens piéton et cyclable à aménager » par le symbole « liens piéton et cyclable à prévoir lors de la conception de l'ouvrage » à la hauteur de la rivière à La Tortue, tel qu'il apparaît à l'Annexe 1 ci-jointe.

### **2. Section 4.2.2.4 : L'aménagement des espaces libres**

Le plan « *Espaces libres à aménager* », est modifié afin de retirer les mots « et traverse à prévoir » dans le libellé suivant : « aménagement des abords et traverses à prévoir pour la rivière St-Régis et St-Pierre », tel qu'il apparaît à l'Annexe 2 ci-jointe.

Le plan « *Espaces libres à aménager* », est modifié afin d'ajouter les mots « et traverse cyclable à prévoir » à la suite du libellé : « aménagement des abords de la rivière à La Tortue », tel qu'il apparaît à l'Annexe 2 ci-jointe.

### **3. Section 4.2.2.9 : Les impacts acoustiques**

Le plan « *Localisation des interventions* », est modifié afin d'ajouter le symbole « écran antibruit sur terrain de la municipalité à prévoir au projet » en bordure de l'autoroute 30, près de la rue Magdeleine sur le territoire de la ville de St-Constant, tel qu'il apparaît à l'Annexe 3 ci-jointe.

#### 4. Section 4.3.5.2 : L'aide demandée

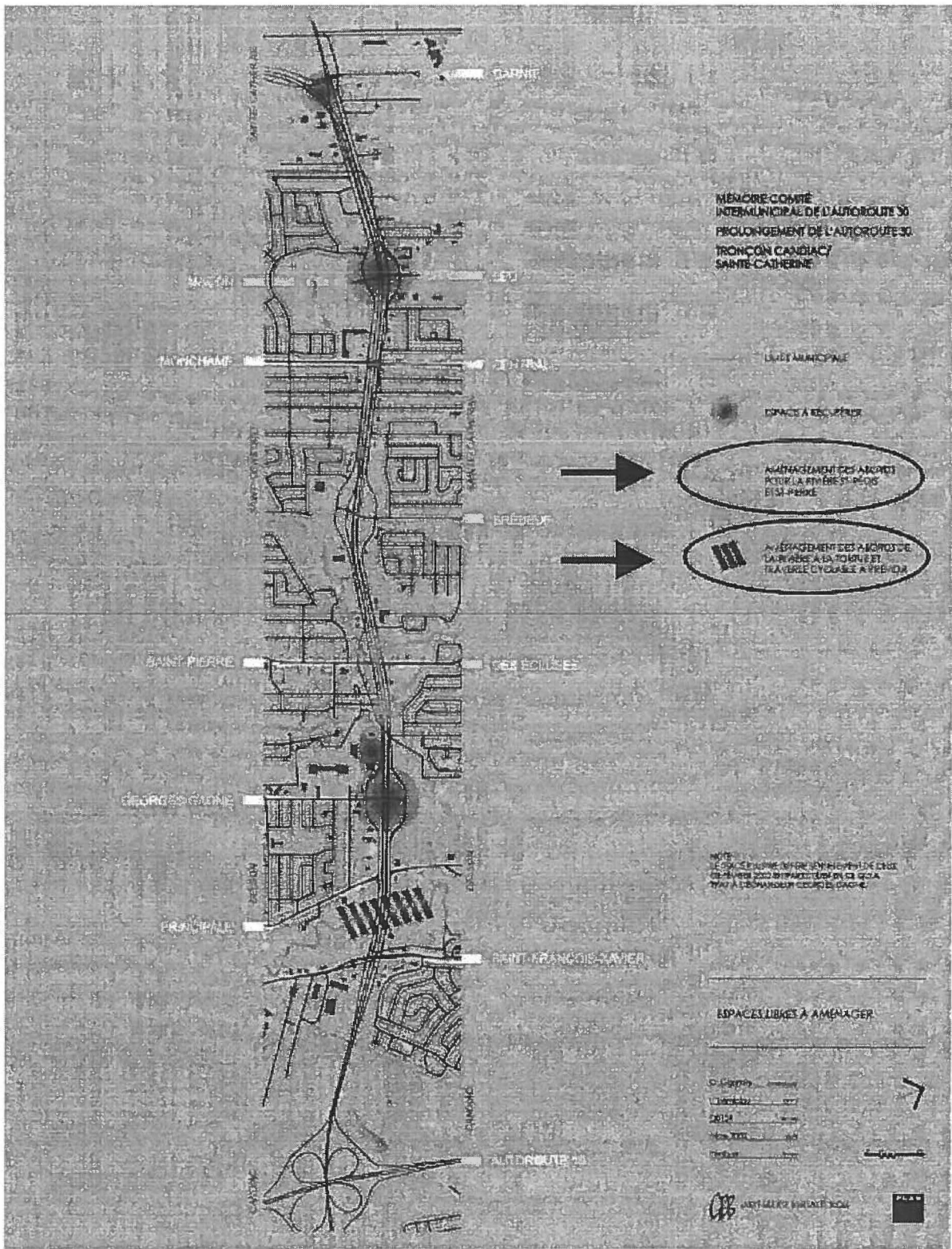
L'image «*Proposition de la ville*», est modifié afin de corriger le texte inscrit à l'intersection de l'autoroute 30 et de la rue Maçon par le texte suivant : « ilôt pour virage à droite », tel qu'il apparaît à l'Annexe 4 ci-jointe.

L'image «*Proposition de la ville*», est modifié afin d'ajouter les directions de la voie de service de l'autoroute 30 à partir de l'échangeur Léo-Maçon pour rendre au centre commercial, tel qu'il apparaît à l'Annexe 4 ci-jointe.

**ANNEXE 1**



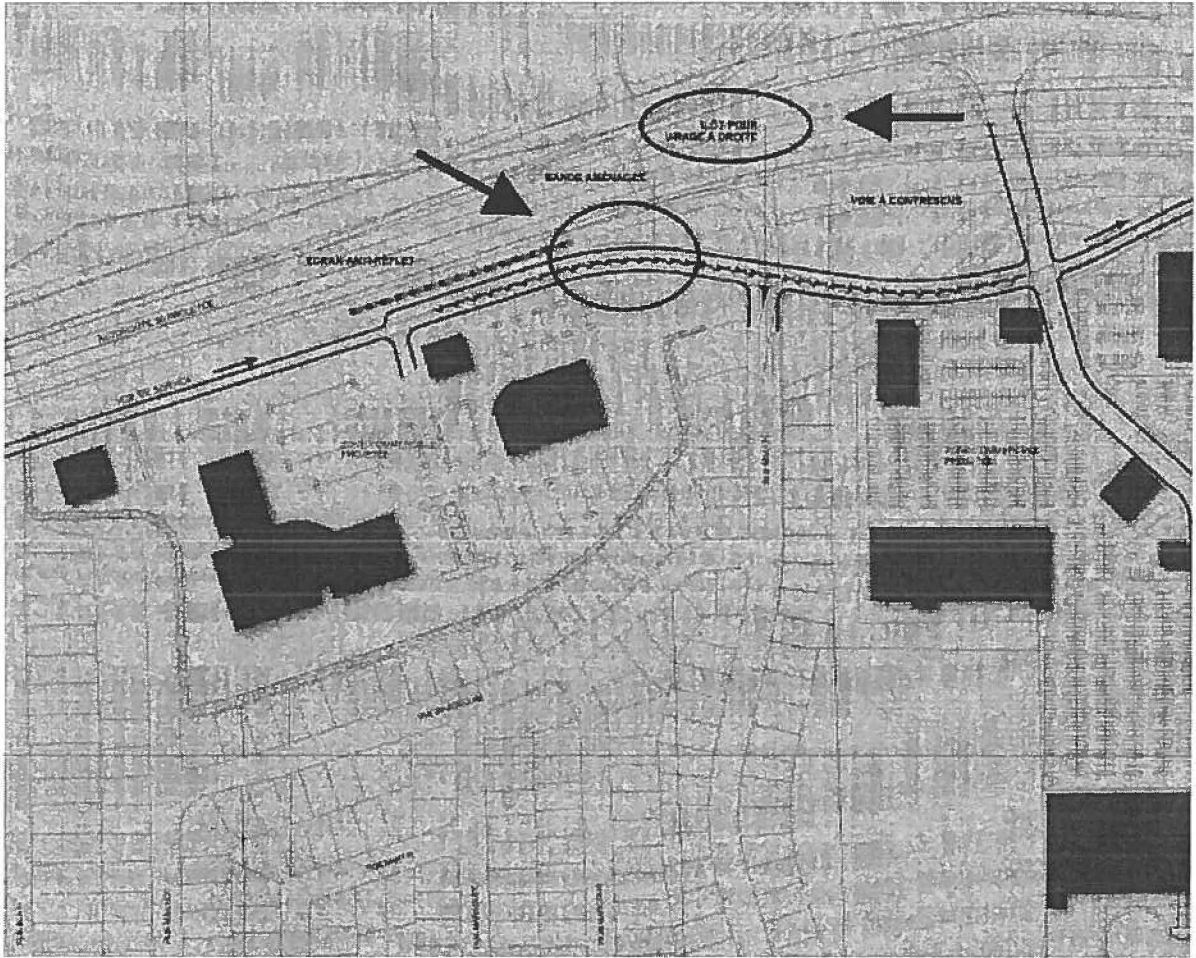
**ANNEXE 2**



**ANNEXE 3**



**ANNEXE 4**



Proposition de la ville